



ESCAPADE CARNAVAL DE VENISE

Du 5 AU 8 FÉVRIER 2027

CONDITIONS GÉNÉRALES VOYAGES GROUPES C.S.E.

- Ce voyage est exclusivement réservé au personnel AIRBUS HELICOPTERS, apprentis et ayant droit: conjoint ou enfant majeur.
- Le groupe sera constitué du salarié et ayant droit, majeur. En aucun cas il ne pourra être accepté d'intégrer aux groupes AIRBUS une troisième personne, ni au titre de la participation C.S.E., ni au titre d'une tarification extérieure.
- Les critères de sélection pour la participation à ce voyage seront :
 1. Les personnes qui n'ont jamais participé à un voyage organisé par le CSE,
 2. La date d'ancienneté dans la Société (de la plus ancienne à la plus récente),
 3. L'âge du salarié (du plus âgé au plus jeune),
 4. Les personnes qui ont participé à l'escapade Stockholm/Helsinki du 19 au 22 septembre 2026 ou qui sont inscrites au circuit Chine du 6 au 17 mars 2027 ou du 25 mai au 5 juin 2027, ne seront pas prioritaires mais peuvent s'inscrire.
- Toute annulation du voyage, sans raison valable, fera l'objet de l'encaissement à 100 % du prix du voyage.
- Le nombre de places est limité pour ce voyage.

**Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture fixée au
VENDREDI 9 OCTOBRE 2026! :(**

- Deux modes de règlement sont proposés :

1 – Règlement comptant :

- 30 % à la confirmation de l'inscription
- Le solde 1 mois avant le voyage

2 – Règlement échelonné par prélèvement

- La somme globale sera prélevée sur le salaire en 5 ou 10 mensualités.
(fournir l'autorisation de prélèvement sur salaire dûment remplie et signée)

- **Une copie de votre passeport/pièce d'identité en cours de validité, devra impérativement être envoyée par mail au CSE, dès la confirmation de votre participation à ce voyage.**